

M. Pinard: Madame le Président, je suppose que le député veut parler de la deuxième session, et non pas de la deuxième séance.

M. Skelly: Oui.

M. Pinard: Le député sait qu'en vertu de la loi actuelle, le directeur général des élections doit faire un rapport à la Chambre au début de la deuxième session de chaque législature. Je suppose que le moment venu, son rapport traitera de la question importante qu'a soulevée le député. Nous verrons alors ce qu'il y aura lieu de faire.

M. Skelly: Madame le Président, le leader parlementaire sait à quel point il importe de régler cette question pour que soient respectées les dispositions de la constitution, lesquelles reconnaissent à chaque Canadien le droit de vote. Le directeur général des élections a laissé entendre qu'il n'était pas bien renseigné à ce sujet, alors que beaucoup de députés se sont dit inquiets de cet état de choses. Le leader parlementaire est-il disposé à attirer son attention sur cette affaire et à lui demander à de nous faire un rapport là-dessus?

M. Pinard: Madame le Président, même si cela n'a pas vraiment grand'chose à voir avec les travaux de la Chambre, je ne manquerai pas de porter à l'attention du directeur général des élections les questions que le député nous a posées aujourd'hui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BENJAMIN—LE NOMBRE INSUFFISANT D'EXEMPLAIRES DU PROJET DE LOI C-155

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): J'invoque le Règlement, madame le Président. Hier, je vous ai dit qu'il m'était impossible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du projet de loi C-155. J'aimerais savoir si vous avez eu l'occasion d'examiner la chose, car je ne dispose toujours que de dix exemplaires, alors qu'on m'en a demandé plus de 50.

Mme le Président: Nous avons obtenu des exemplaires supplémentaires, et le député devrait pouvoir se les procurer à l'endroit habituel.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PRÉSENTATION DU 8^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le 8^e rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

M. KORCHINSKI—LA COURSE AUX ARMES NUCLÉAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'ai bien l'honneur de présenter à la Chambre une pétition

Pétitions

portant la signature de 38 paroissiens de l'église anglicane All Saints de Melfort, en Saskatchewan, qui s'inquiètent vivement de la menace croissante d'une guerre nucléaire et du déploiement d'armes toujours plus destructrices qui, si elles étaient utilisées, mettraient en péril la survie de l'humanité. Ces paroissiens prient instamment la Chambre d'exhorter le gouvernement à renoncer à toute participation présente ou future à cette course aux armes nucléaires et à orienter tous ses efforts vers l'instauration de la paix dans le monde, montrant ainsi la voie par l'entremise de son ambassadeur au désarmement aux Nations Unies.

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition de 40 résidents de Portage-la-Prairie, Lowe Farm, Balmoral, Winnipeg, Morris et Woodside, au Manitoba, qui se prévalent de leur droit de présenter un grief commun et déclarent que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales selon le tarif du Nid-de-Corbeau en 1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et déclarent que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature d'une quarantaine de personnes de Morse, dans le district de Saskatchewan. Les pétitionnaires, qui sont pour la plupart des agriculteurs et, pour le reste, des hommes d'affaires, des ménagères et des ouvriers de la région, demandent au Parlement du Canada de maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau et de rejeter le projet de loi dont la Chambre est saisie, qui menace l'équilibre de leur localité.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de 46 personnes venant des deux secteurs de Lloydsminster, celui de l'Alberta et celui de la Saskatchewan, et de diverses municipalités comme Vermilion, Végréville et Calgary. Les pétitionnaires présentent un grief commun et demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition au nom d'une quarantaine d'habitants de ma province, qui viennent entre autres de Cadillac, d'Admiral, de Shaunavon et de Valmarie. Ces agriculteurs demandent au Parlement de maintenir le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau. Ils ne veulent aucune modification au tarif actuel. Ils craignent que toute modification ne chasse de leur terre les petits exploitants. C'est pourquoi j'ai le grand plaisir de présenter cette pétition en leur nom.